

Séance extraordinaire du 16 mai 2022



2022-05
142

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 16 mai 2022 à 21h.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - M. Pierre Grondin
Siège #2 - M. Frédéric Poulin
Siège #3 - M. Dave Roy
Siège #4 - Mme Guylaine Gagnon
Siège #5 - M. Vincent Breton
Siège #6 - M. Carl Boilard

Formant quorum sous la présidence de madame Vanessa Roy, mairesse.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de silence avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

2022-05
143

02 - AVIS DE CONVOCATION

Attendu que la Directrice générale et greffière-trésorière déclare qu'aucun Avis public de convocation de la présente séance extraordinaire n'a été donné;

Attendu que les élus sont tous présents à cette séance extraordinaire et d'un consentement unanime renoncent à l'avis de convocation, conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec;

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu unanimement de renoncer à l'Avis de convocation et que la séance sera tenue et que les sujets proposés seront à l'ordre du jour.

Adoptée unanimement.

2022-05
144

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 02 - AVIS DE CONVOCATION
- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 04 - SUJETS À DISCUTER
 - 04.01 - Abolition du poste - Technicien(ne) aux loisirs et culture
 - 04.02 - Embauche Agent de développement du loisir et de la vie communautaire
 - 04.03 - Embauche Agente de développement du loisir et de la vie communautaire - remplacement
- 05 - VARIA
- 06 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

04 - SUJETS À DISCUTER

**2022-05
145**

04.01 - Abolition du poste - Technicien(ne) aux loisirs et culture

Attendu que la Municipalité souhaite modifier la structure de son service des loisirs afin d'actualiser son offre de services et de répondre plus efficacement aux besoins des citoyens et à la vision du plan stratégique de la Municipalité;

Attendu que le poste de technicien(ne) aux loisirs et culture est présentement vacant et n'occasionne aucune mise à pied;

Attendu que la Municipalité souhaite embaucher une deuxième ressource à titre d'Agent de de développement du loisir et de la vie communautaire;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu d'abolir le poste de « Technicien(ne) aux loisirs et culture », en date du 16 mai 2022;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2022-05
146**

04.02 - Embauche Agent de développement du loisir et de la vie communautaire

Attendu l'appel de candidatures lancé par la Municipalité pour le poste d'Agent(e) de développement du loisir et de la vie communautaire;

Attendu les candidatures reçues dans le cadre de l'affichage interne et public, lancé le 6 mai 2022;

Attendu les recommandations des élus présents lors des entrevues;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu :

- De retenir la candidature de M. Robert Vigneault, au poste d'Agent de développement du loisir et de la vie communautaire;
- Conditions d'embauche:
 - Poste régulier, 35 heures/semaine, réparties du dimanche au samedi;
 - Date d'entrée en fonction : 2022-05-17;
 - Rémunération en fonction de la grille de rémunération de la convention collective, classe 10, échelon 5.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2022-05
147**

04.03 - Embauche Agente de développement du loisir et de la vie communautaire - remplacement

Attendu l'affichage de poste d'Agente de développement du loisir et de la vie communautaire afin de remplacer M. Anick Champagne qui est en congé de maladie;

Attendu les candidatures reçues dans le cadre de l'affichage interne et public, lancé le 6 mai 2022;

Attendu les recommandations des élus présents lors des entrevues;

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu :

- De retenir la candidature de Mme Sarah-Eve Fortin, au poste d'Agente de développement du loisir et de la vie communautaire;
- Conditions d'embauche:
 - Remplacement de congé de maladie, durée indéterminée;
 - Poste régulier, 35 heures/semaine, réparties du dimanche au samedi;
 - Date d'entrée en fonction : 2022-05-17;
 - Rémunération en fonction de la grille de rémunération de la convention collective, classe 10, échelon 1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

05 - VARIA

Aucun sujet.

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2022-05
148**

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 21h15.

Vanessa Roy, mairesse

Christiane Lacroix, dir. gén. & gref.